



**PRÉFET  
DU VAL-  
DE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale  
de l'environnement et de l'énergie  
d'Île-de-France**

Paris, le 10 novembre 2020

Service Police de l'Eau

Réf : Dossier n° 75-2020-00278 / DLE 2020-1994

**Avec accusé de réception**

**Le préfet**

à

Agence Régionale de Santé  
Délégation Départementale du Val-de-Marne  
25, chemin des Bassins - CS 80030  
94010 CRETEIL Cedex

À l'attention de Clément Piétin

**Objet : Demande d'avis sur le dossier de demande d'autorisation environnementale au titre des articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement : projet d'aménagement de la ZAC de rénovation urbaine du Haut du Mont-Mesly sur la commune de Créteil (94)**

PJ : 1 dossier (1 fichier informatique envoyé via Mélanissimo)

Vous trouverez ci-joint, pour avis, le dossier d'autorisation environnementale cité en objet, déposé le 21 octobre 2020 au guichet unique de la police de l'eau par Créteil Habitat SEMIC.

Le projet, localisé sur la commune de Créteil, couvre 35 ha et comporte la réalisation d'environ 77 285 m<sup>2</sup> de surface de plancher (SDP) répartis entre logements (1 005 logements neufs), commerces, équipements publics (carrefour éducatif, crèche départementale, centre socio-culturel, maison des seniors) et espaces publics.

Le site ne se trouve pas dans l'emprise d'un périmètre de captage d'eau potable (p 40 de l'étude d'impacts).

Les bases de données BASOL et BASIAS ne recensent aucun sol pollué sur le site d'étude.

Le diagnostic de pollution des sols établi sur les emprises du futur Carrefour Educatif a mis en évidence la présence de remblais de qualité médiocre au droit de plusieurs zones du site avec une problématique en métaux lourds et dans une moindre mesure en HAP (voir annexe 9).

Ce projet entre dans le champ de l'autorisation environnementale au titre de l'article L.181-1 et suivants du code de l'environnement (autorisation Loi sur l'eau).

Au titre de la loi sur l'eau, les rubriques de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du

Tél : 01 71 28 46 91

Mél : [jeremy.walkowiak@developpement-durable.gouv.fr](mailto:jeremy.walkowiak@developpement-durable.gouv.fr)

12 Cours Louis Lumière – CS 70027- 94307 VINCENNES Cedex

[www.drree.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.drree.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)



**PRÉFET  
DU VAL-  
DE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale  
de l'environnement et de l'énergie  
d'Île-de-France**

code de l'environnement concernées par le projet sont les suivantes : 1.1.1.0, 2.1.5.0.

En application de l'article R. 181-18 du code de l'environnement, vous voudrez bien me donner votre avis dans vos meilleurs délais et au plus tard dans les 30 jours à compter de la réception de ce courrier. Passé ce délai, votre avis sera réputé tacite et favorable.

Le service Police de l'Eau, cellule Paris proche couronne, en charge de l'instruction de ce dossier, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le préfet et par délégation,  
Pour le directrice par intérim empêchée,  
La cheffe de cellule Paris proche couronne,

Chloé CANUEL